

Rapport annuel de suivi de mise en œuvre du PGMR

Année de référence 2023

M. Joël Badertscher Directeur du Service de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire

> Mme Virginie Roger Coordonnatrice gestion des matière résiduelles

Orientations

Afin d'atteindre ses objectifs, le PGMR 2023-2030 de la MRC des Pays-d'en-Haut propose quatre orientations qui définissent les priorités d'action.

Chaque orientation comporte plusieurs mesures à mettre en œuvre.

Globalement le PGMR propose 23 mesures qui reposent sur ix types d'action et qui visent des matières résiduelles et des générateurs spécifiques.

Le plan d'action se présente donc de la façon suivante :

4 Orientations	6 Types d'action	Mesures
1. Optimiser les services en GMR	 Acquisition de connaissances 	8
2. Promouvoir et encadrer les bonnes pratiques en GMR	 Encadrement Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) 	9
3. Accroître les catégories de matières résiduelles détournées de l'enfouissement	ServiceSoutien	3
4. Soutenir les acteurs du milieu, identifier les occasions importantes.	• Suivi	3

Légende monétaire :

\$	Faibles coûts, à même les opérations courantes
\$\$	Coûts faibles à moyen, relié principalement à du temps employé ou à des investissements modestes (moins de 50 000\$)
\$\$\$	Investissements modérés nécessitant du temps employé et des services externes (moins de 150 000\$)
\$\$\$\$	Investissements ou opérations majeurs, entre 1M \$ et 2M\$

	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2023	Indicateurs de suivi	Avancement 2023
	Exercer la compétence de la MRC sur les utilisateur	écocentres - M	ettre en réseau l	es écocentres exist	ants -	- uniformiser et (optimiser la gestion interne et l'expérience
	Mettre en réseau les écocentres existants						
	Procéder aux améliorations et ajouts nécessaires des lieux		Municipalités d'Estérel, Sainte- Adèle, Saint- Adolphe d'Howard, Sainte- Marguerite-du- Lac-Masson, Saint- Sauveur et Wentworth-Nord	Mandat d'étude		*Mise à niveau des écocentres	
1.1	Optimiser et harmoniser les conditions d'accès et accès partagés/communs pour tous les citoyens de la MRC incluant les horaires, la tarification, les limites permises, la clientèle admise, les matières acceptées, les catégories de matières	MRC			\$\$\$	en fonction du diagnostic posé *Harmonisation des services et des procédures *Fonctionnalité	Le mandat d'étude a été octroyé, les résultats et le rapport ont été présentés aux élus et directions générales au printemps 2023. Les municipalités souhaitent travailler entre elles. Aucune orientation claire identifiée pour le moment.
	Optimiser et harmoniser les ressources humaines partagées affectées aux opérations et à l'administration			Travaux d'amélioration, opération et administration		de l'organisation des ressources humaines	Lors du dernier comité de 2023 il a été proposé de trouver un financement afin d'embaucher une
	Revoir les débouchés pour les matières en fonction de leur quantité plus importante et homogénéité par filière à la suite de la mutualisation des quantités					*Quantité de matériaux de CRD valorisée *Nombre	ressource/chargé de projet afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport écocentre.
	Prévoir des circuits logiques de levées des conteneurs ou de collecte des matières, conséquents de la mutualisation des quantités					d'utilisateurs	
	Améliorer la performance du secteur ICI	- Accroître le ta	ux de valorisation	des matières rési	duelle	s du secteur ICI,	assurer une gestion de la matière
	organique pour l'ensemble du secteur IC	1.					
1.2	Assurer deux ressources à la MRC pour l'accompagnement des ICI (pérennisation et/ou embauche)			Structuration de la bonification de l'accompagnement		* Nombre d'ICI adhérés à l'offre de services de la	En 2023, pérennisation de la ressource dédiée au secteur ICI. Poursuite de l'accompagnement personnalisé de la gestion des MR générées,
	Faire connaître l'offre de services flexible de la MRC au secteur ICI (choix de contenant et fréquence, collectes supplémentaires de	MRC		par la MRC, pérennisation ou embauche de	\$\$\$	* Pourcentage du	signatures de 67 nouvelles ententes pour réduire l'enfouissement, optimiser le recyclage et valoriser les matières organiques. Pour bénéficier des
	pointe)			ressources		nombre total	services de collectes des déchets, les ICI ont

	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2023	Indicateurs de suivi	Avancement 2023
	Intégrer les ICI à la collecte des matières organiques			humaines		d'ICI intégrés à la collecte de	l'obligation de recycler et de composter.
	Promouvoir la tarification variable de la MRC selon le niveau de service retenu par les ICI					matières organiques	
	Étendre l'offre de service pour les besoins ponctuels (ex. : collectes supplémentaires de carton, polystyrène ou autres matières à gérer en pointe au-delà de la fréquence de collecte régulière)			Ressources			
	Partager les cas à succès sur le territoire, par exemple des organisations qui ont réalisé des économies et une meilleure diversion de l'enfouissement			humaines			
	Réévaluer la fréquence des collectes à tr collecte et la performance relative des co		•			vices aux partici	pants des collectes, les coûts des services de
1.3	En lien avec les mesures 1.2 et 1.5, à l'aide de suivi des quantités, et de la participation aux collectes réévaluer la fréquence des collectes de déchets, d'encombrants, de matières recyclables et de matières organiques	MRC	eres valorisces p	Ressources humaines	\$	* Participation aux collectes (taux de sortie des bacs) * Taux de remplissage des contenants (bacs, CCA, CSE)	En 2023, la fréquence de collecte des matières organiques en porte à porte a été bonifiée, passant de 38 fois par année à 40 fois. En 2024, la MRC rédigera des appels d'offres pour la collecte et le transport et proposera dans les bordereaux de soumissions avec différentes fréquences de collectes. La grille tarifaire destinée au secteur ICI a également révisée afin de s'adapter aux besoins saisonniers avec des choix de fréquences fixes (même collecte tout au long de l'année) et des choix estivaux/hivernaux.

	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2023	Indicateurs de suivi	Avancement 2023
	Adapter les services de collecte aux mult multilogements	tilogements - Ai	méliorer le détou	rnement de l'enfou	uissem	nent des matière	es résiduelles générées par les
	En lien avec la mesure 2.1, adapter les messages d'ISÉ aux multilogements					*Participation aux collectes	
1.4	Évaluer l'adaptation ou la modulation des contenants et de la fréquence de collecte selon les besoins particuliers des multilogements	MRC		Ressources humaines	\$	*Quantité de matières issues des	Selon les règlements municipaux, les multilogements peuvent bénéficier de la collecte en conteneurs à chargement avant ou semi-enfouis
	Appliquer les changements nécessaires aux différents contrats de collecte				multilogements détournées de l'enfouissement	avec des fréquences adaptées pour les 3 matières.	
	Étendre et organiser la collecte intelliger les services de collecte (fréquence, tarifs				mœu	rs des générate	urs de matières résiduelles afin d'optimiser
	Apposer des puces RFID sur l'ensemble des contenants de collecte						
	Déterminer les outils de traitement de données à utiliser pour maîtriser les informations recueillies	MRC		Mandat d'accompagnement,	\$\$\$	*Optimisation des services à la	Depuis 2021, nous avons rétropucé et assigné
1.5	Exiger la lecture des puces dans les prochains devis de collecte			apposition de puces		suite de la collecte et l'analyse des données de la collecte intelligente	environ 11 000 bacs (nouvelles constructions, réparation d'un bac = puce sur tous les bacs). En 2023, ce sont 3571 qui ont été retropucés par l'équipe terrain de la MRC.
	Documenter et analyser les taux participation aux collectes et toutes les autres données pertinentes récoltées, le tout dans le but de la valorisation accrue des matières résiduelles			Ressources humaines	\$		

	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2023	Indicateurs de suivi	Avancement 2023		
	Poursuivre et harmoniser l'implantation niveau de desserte adéquat en LAV qui	•			V, Ass	surer l'emploi de	es meilleures pratiques dans l'atteinte d'un		
	Créer un guide ou des lignes directrices d'implantation à l'intention des municipalités locales					* Utilisation appropriée des équipements aux	Les fréquences pour les conteneurs (CCA ET CSE)		
1	Identifier les meilleures pratiques d'entretien à observer (ex. : pour maximiser la durée de vie des toiles des conteneurs semi-enfouis, etc.)		Municipalités locales	Ressources	\$\$	LAV * Fréquence de collecte en équilibre avec le nombre d'équipements * Réduction des	sont modulables selon les pics d'activités saisonnières (nettoyage printanier, automnal, fêtes de fin d'année, déménagement, réduction des		
	Développer et déployer des outils de sensibilisation harmonisés aux abords de ces endroits pour améliorer la qualité du tri qui est fait par les usagers	MRC		humaines, création des outils de sensibilisation			collectes en bacs roulants). De plus, certains LAV ont été déplacés et dissimulés afin de desservir uniquement les clientèles non desservies en porte à porte. Cela a eu pour effet de diminuer significativement les dépôts sauvages dans les LAV les plus problématiques.		
	Identifier les lieux où l'implantation de nouveaux équipements est indiquée (en continu)					évènements de « dépôts sauvages »			
	Évaluer la pertinence de l'ajout de points de service de type « mini-écocentre». Desservir adéquatement le territoire complet en services de type écocentre								
1	Suite complémentaire de la mesure 1.1, identifier des lieux insuffisamment desservis en services de type écocentre Identifier les endroits propices à l'installation de « mini-écocentres » et conclure tout entente nécessaire à leur exploitation le cas échéant		Municipalités	Ressources humaines, identification de lieux, ententes		* Quantité de CRD valorisés	Aucune action prévue dans l'échéancier en 2023.		
	Ajouter les équipements de collecte de matières ciblées aux endroits établis	MRC	locales						
	Établir et publiciser les modalités de fonctionnement de ces sites (permanents ou saisonniers, consignes de tri, etc.)			Établissement des mini-écocentres et opérations					
	Assurer la surveillance et les opérations des mini-écocentres								

	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2023	Indicateurs de suivi	Avancement 2023		
	Exiger la valorisation des boues de statio	ns municipales	dans les contrats	octroyés. Amélior	er ou	maintenir la val	orisation des boues de stations municipales		
1	Si la qualité des boues ne permet pas leur valorisation, identifier ce qui empêche la valorisation et élaborer un plan d'action pour y remédier Exiger la valorisation dans les contrats de gestion des boues octroyés par les municipalités locales Poursuivre la transmission annuelle par les municipalités locales à la MRC les données relatives aux matières résiduelles qu'elles gèrent ou qui relèvent de leur compétence, dont les boues municipales	Piedmont, Sainte-Adèle, Sainte- Marguerite-du- Lac-Masson, Saint-Adolphe- d'Howard, Saint- Sauveur	MRC	Plan d'action le cas échéant, révision du contenu des contrats de gestion des boues municipales le cas échéant	\$	* Abandon complet de l'enfouissement des boues municipales	Les étangs aérés de Saint-Adolphe-d'Howard ont été vidangés en octobre 2022 (Pompage et déshydratation mécanisée par centrifugeuse) avec épandage pour valorisation agricole. En 2023, à Sainte-Adèle, la vidange près de 800 tonnes s'est échelonnée tout au long de l'année avec valorisation en alternance dans deux fermes.		
	Établir un plan de communication pour l'ISÉ muni d'un calendrier annuel-Bonifier l'offre d'ISÉ actuelle et rejoindre davantage de générateurs de matières résiduelles.								
2	Recourir à une ressource ou à un service spécialisé afin de structurer l'approche actuelle et de dresser le plan de communication du département Établir les meilleurs moyens / outils pour rejoindre les différentes clientèles à interpeller (multilogements, ainées, familles, ICI, saisonniers, etc.) établir un calendrier annuel Clarifier le rôle de la MRC et des municipalités dans l'ISÉ Identifier les outils à préconiser auprès de communautés minoritaires Inclure les sujets d'usage et ceux qui visent l'amélioration de la participation à la collecte des matières organiques, la promotion de	MRC	Collaborateur interne ou consultant en communication, municipalités locales	Mandat initial, calendrier annuel	\$\$	* Établissement d'un plan de communication étoffé * Diffusion de contenu en cohérence avec le calendrier annuel	Le mandat pour le plan de communication sera donné à l'externe en 2024.		

		Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2023	Indicateurs de suivi	Avancement 2023
		l'herbicyclage et le feuillicyclage, 3RV, les sacs acceptés dans la collecte des matières organiques, gestion de matières générées en cas pointe exceptionnelle (ex. : résidus verts après les tempêtes, CRD en cas de force majeure), etc. Détailler l'ISÉ annuellement en concertation avec un comité de représentants municipaux et en cohérence avec le Plan de communication	,					
		Informer et sensibiliser les citoyens sur l réduction à la source afin de diminuer la						
:		En lien avec la mesure 2.1, inclure le sujet de la réduction à la source dans les activités d'ISÉ			Activités d'ISÉ centrés sur la		* Réalisation annuelle d'actions d'ISÉ	Communication en lien avec la réduction des fréquences de collectes des déchets ultimes en période hivernale.
		Identifier des campagnes de sensibilisation existantes de réduction à la source et en faire la promotion ou y adhérer selon le cas	MRC		réduction à la source	\$	portant sur la réduction à la source	Diffusion des messages en lien avec la Semaine Québécoise de Réduction des déchets en octobre.
		Optimiser la prestation de la patrouille v	erte. Assurer ur	ne meilleure cou	verture du territoir	e par	des agents de se	ensibilisation
:	2.3	Embaucher les patrouilleurs dans chacune des municipalités locales, ceux-ci pourront occuper une tâche globale en environnement plus large que la GMR Préciser entre les municipalités locales et la MRC les responsabilités de chacun en GMR et à la diffusion de l'ISÉ Assurer une formation de la MRC envers les patrouilleurs municipaux en début de saison afin de privilégier le transfert de connaissances et les meilleures pratiques Accompagner la formation MRC des outils d'ISÉ et de suivis développés par la MRC	Municipalités locales	MRC	Service saisonnier offert par les municipalités, formation en début de mandat par la MRC	\$	* Embauche récurrente de patrouilleurs dans les municipalités locales * Rapports d'activités saisonniers de la patrouille verte	En 2023, la MRC a assuré la formation et fournit les outils en lien avec la gestion des matières pour les patrouilles estivales des municipalités, avec notamment visites des lieux de traitement. Les municipalités ont transmis à la MRC le résultat des patrouilles dont le mandat concernait la GMR. Les principaux constats sont en lien avec les encombrants et le potentiel valorisable.

	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2023	Indicateurs de suivi	Avancement 2023
	Assurer un soutien au besoin de la MRC envers les municipalités pour l'encadrement des patrouilleurs ou pour réponse à des situations particulières						
	Poursuivre et accroître les activités terrain de la patrouille verte dans chacune des municipalités						
	Diffuser, communiquer et appliquer la rè	glementation e	xistante de la M	RC, Assurer une me	eilleur	<mark>e couverture du</mark>	territoire par des agents de sensibilisation
	En lien avec la mesure 2.1, faire connaître le contexte règlementaire aux générateurs	MRC					Une équipe terrain dédiée aux GMR effectue notamment des inspections sur le tri des matières et
2.4	Collaborer avec les municipalités locales pour communiquer les objectifs visés par l'application de la règlementation (ex. : nombre limité de bacs de déchets, etc.)		Municipalités locales	Maintien du sujet de la règlementation dans les activités d'ISÉ et d'inspection de la MRC	\$	* Actions d'ISÉ et d'inspection portant sur la règlementation MRC	la conformité des bacs roulants. Une première ville a eu une campagne de régularisation des bacs noirs (non conforme, excédentaire, peint) afin de respecter la réglementation d'un bac à déchets ultimes par unité d'occupation. Ces campagnes de
	Appliquer la règlementation à l'aide des inspections terrain et de la collaboration municipale						régularisation s'appliqueront à l'ensemble du territoire progressivement. Un dépliant informant sur la réglementation GMR est en cours d'élaboration.
	Favoriser l'adoption de politiques et de	pratiques visant	l'exemplarité m	unicipale. Rendre l	es mu	nicipalités des n	nodèles en gestion des matières dans les
	immeubles et à l'approvisionnement sus	leur gouverne					
2.5	Identification des lieux publics municipaux (hôtel de ville, parc, terrain de jeu, etc.) nécessitant des équipements de tri à trois voies Installer les équipements (bacs, conteneurs ou	Municipalités locales		Identification des lieux publics municipaux nécessitant des îlots	\$	* Accès aux trois voies de collecte dans les lieux publics	Dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective différents lieux extérieurs ont été identifiés
	îlots de tri)		MRC	de tri à trois voies		municipaux,	pour les 2 voies (recyclage et déchets). L'exercice
	Réunir et partager des exemples probants de politiques d'exemplarité en GMR appropriés pour le secteur municipal			Installation des équipements		présence de politiques dans les villes et	d'inventaire doit se poursuivre par les municipalités pour l'ajout de la troisième voie dans certains lieux.
	Rédiger un guide d'élaboration de politiques					municipalités	

	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2023	Indicateurs de suivi	Avancement 2023
	d'exemplarité en GMR dans le secteur municipal					locales de la MRC	
	Favoriser la mise en place de politiques						
	d'acquisition de biens et de services en y						
	intégrant le principe des 3RV pour le secteur			MRC partage			
	résidentiel et les édifices municipaux			d'exemples et			
	Prévoir une mise à jour des politiques aux trois ans afin de conserver leur actualité et de			rédaction du guide d'élaboration			
	consigner par écrit les mœurs avantageuses			a elaboration			
	déjà en place						
	acja cii piace			Municipalités mise		-	
	En lien avec la mesure 2.6, appliquer			en place des			
	l'écoresponsabilité aux événements organisés			politiques et			
	par la municipalité			révision aux trois			
				ans			
	Maintenir l'implication de la MRC dans l	es évènements	et lier le financen	nent à l'évaluation	de l'é	écores ponsabilité	é, Promouvoir les événements
	écoresponsables pour les municipalités	et le secteur ICI					
				Maintien de			
	Maintenir l'implication de la MRCPDH dans les			l'implication dans	\$		
	évènements			les évènements	۲		
				(technique)		_	Tout au long de l'année la MRC offre un support
2.6	Promouvoir et rendre disponibles les outils			Développement ou		* Nombre	technique et logistique pour plusieurs événements
	adaptés (ex. : capuchon réutilisable pour les	MRC		promotion d'un	\$	d'évènements	d'envergure sur le territoire (Festivals des Arts de
	bacs roulants développé par la MRC)			guide de référence		écoresponsables	Saint-Sauveur, Oktobierfest de Sainte-Adèle, Festival
	Développer ou promouvoir une formation et un guide de référence, conformes aux			Tenue de formations sur			Lost River de Wentworth-Nord)
	standards du Conseil québécois des			l'organisation			
	évènements écoresponsables, pour			d'évènements			
	l'organisation d'évènements écoresponsables			écoresponsables			

		Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2023	Indicateurs de suivi	Avancement 2023	
		Lier la cote écoresponsable aux critères d'évaluation des projets supportés par le Fonds culture et patrimoine de la MRC (inclure au Guide d'attribution et à la grille d'analyse)			Inclusion de la cote d'écoresponsabilité aux critères d'évaluation de				
		Partager les succès			support financier				
		Exiger la désignation du lieu de valorisation conscientisation et la contrainte des donn			émission d'un pern	nis, Ad	ccroître le recycla	age et la valorisation des CRD par la	
	2.7	Inclure l'obligation de la désignation du lieu de valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis	Municipalités		Inclusion au processus	Ś	* Quantité de CRD éliminés	Les municipalités souhaitent plus d'exemples de réalisations exterieures au territoire et ont demandé	
		Valider l'utilisation du lieu désigné sur présentation de preuve (facture, bon de pesée, etc.)	locales		d'émission de permis et de suivi	Ÿ	(enfouis)	à la MRC de compiler les meilleures pratiques.	
		Maintenir les activités du comité de suivi du PGMR, Maintenir l'adhésion et la mobilisation des parties prenantes							
	2.8	Maintenir l'implication des membres participant aux comités d'élaboration du PGMR et transformant leur mandat en mandat de suivi de la mise en œuvre	MRC	Représentants des municipalités	Activités périodiques du comité de suivi du	\$	*Production d'observations périodiques du	Le comité GMR, formé d'élus, s'est réuni 5 fois en 2023. Les communications avec les municipalités sont réalisées en continu tout au long de l'année, tant avec les responsables en environnement que	
		Réunir périodiquement le comité de suivi du PGMR et partager ses observations aux parties prenantes		locales	PGMR		comité de suivi du PGMR	les services des communications. Le comité de suivi du PGMR se réunira au printemps et à l'automne 2024.	
Ī		Améliorer les connaissances sur les vidan	_		ies, Améliorer les c	onnai	ssances des inst	allations septiques sanitaires isolées.	
		Connaître la quantité des boues vidangée	s et leur lieu d	e traitement			Ι		
2.	2.9	Identifier en détail les processus de suivi dans chacune des municipalités et voir aux améliorations le cas échéant afin d'améliorer la collecte de données	Municipalités locales	MRC	Documentation et réflexion	\$	*Renseignement s obtenus sur les boues de fosses septiques et leur	Chaque municipalité réalise la reflexion au sein de son organisation pour améliorer la collecte des données.	

	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2023	Indicateurs de suivi	Avancement 2023
	Documenter les meilleures pratiques des différentes méthodes de gestion des boues de fosses septiques depuis le suivi jusqu'à la gestion municipale					disposition	
	Améliorer la connaissance de la quantité de boues vidangées			Obtention de données bonifiées			
	Obtenir les informations sur les lieux de valorisation et les quantités traités						
	Examiner la pertinence d'un programme d'inspection des fosses septiques						
	Développer une filière de réemploi des é réutilisables	encombrants et	des CRD en bon	état, Organiser le r	éemp	loi d'encombran	ts en bon état et de matériaux de CRD
	Projet à arrimer avec la mesure 1.1 et l'exercice de la compétence de la MRC sur les écocentres (lieux de réemplois potentiels)		Consultant	Documentation et réflexion	\$		
	Documenter les meilleures pratiques des ressourceries						
	Identifier les items et matériaux à intégrer à la filière de réemploi			Évaluation d'un service de collecte sur demande		*Réduction de la	Auguna action en 2022 réalisée, en attente de
3.1	Prévoir un système de collecte qui permet de protéger l'intégrité des matériaux et objets (apport volontaire ou collecte en véhicule approprié)	MRC, organisme				quantité des encombrants et des matériaux de CRD envoyée à l'enfouissement	Aucune action en 2023 réalisée, en attente de l'orientation prise avec la mesure 1.1. Le prochain appel d'offres de collecte de transport sera rédigé en 2024.
	Évaluation d'un service de collecte sur demande pour redistribution					remodissement	
	Identifier un(des) partenaire(s) pour la main d'œuvre selon les orientations retenues (nettoyage, tri, réparation, réemploi sans frais ou mise en vente, démontage, etc.)			Opérations			
3.2	Examiner la faisabilité de recevoir des no	ouvelles matière	s aux écocentres	s, Accroître la valor	risatio	n de matières q	ui sont usuellement éliminées

	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2023	Indicateurs de suivi	Avancement 2023
	En lien avec la mesure 1.1, prévoir des espaces aux écocentres à employer comme points de chute et de mise en commun de matières pour lesquelles la valorisation est possible (ex.: gypse, RDD tous couverts par une REP et/ou non acceptés par les lieux de tri des RDD sous REP) ou émergente (ex.: polystyrène, plastique d'entreposage de bateau) Vérifier les critères de tri et de préparation auprès des lieux de traitement (degré de contamination à respecter, critères d'entreposage, mode de transport, quantités minimales, etc.)	MRC		Organisation des sites physiques	\$	*Liste des types de matières valorisées	Maintien des collectes de styromousse à l'écocentre de Saint-Sauveur et à l'Hotel de Ville de Sainte-Anne-des-Lacs. Poursuite du projet de récupération des toiles de plastique des bateaux avec les entreprises du territoire.
	Établir des ententes de type projet pilote ou pérenne, par matière, lorsque les quantités disponibles et la faisabilité technique et économique s'y prêtent			Vérifications des modalités, création d'ententes et veille			
	Maintenir une veille technologique sur les filières de valorisation émergentes			technologique			
	Optimiser les lieux d'apport volontaire d éliminées	e RDD et de TIC	dans chacune de	es municipalités <i>- F</i>	Accroît	re la valorisation	n de matières qui sont usuellement
3.3	En cohérence avec les mesures 1.1 et 1.7, évaluer la desserte de proximité sur l'ensemble du territoire pour les matières résiduelles à forte incidence environnementale	MRC	Municipalités locales	Évaluation des besoins et déploiement de la desserte		* Desserte du territoire * Quantités de RDD et de TIC valorisées	Aucune action prévue dans l'échéancier 2023.
J.3	Établir, aux zones non desservies de façon optimale, des points de chute complémentaires pour les RDD et TIC uniquement, privilégier l'utilisation des bacs fournis par les récupérateurs et prévoir les frais d'aménagement des sites le cas échéant						

		Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2023	Indicateurs de suivi	Avancement 2023
		Assurer l'accès aux sites de traitement n des matières issues des collectes selon le	•			ès aux	centres de tri e	de traitement nécessaires pour l'ensemble
4	.1	Maintenir le statut de la MRC comme membre à La Coop de solidarité Tricentris, pour le tri des matières recyclables Assurer l'accès à un lieu de traitement de la matière organique compatible avec les besoins du territoire Suivre la situation de la capacité des lieux d'enfouissement technique afin de prévoir les alternatives à l'horizon Rendre possible l'implantation de centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) sur le territoire Développer des ententes avec les lieux de	MRC		Administration des ententes de traitement et représentation	\$	* Poursuite des services de tri et de traitement performants et représentants un équilibre de coûts et de distances de transport	organique sera renouvelée en 2024.
		Soutenir les organismes qui effectuent le du travail des organismes qui participent				de de	ons alimentaires	- Assurer un soutien et une reconnaissance
4	2	Soutenir financièrement ou maintenir le soutien financier des organismes qui facilitent le maillage entre les générateurs (restaurants, hôtels, épiceries, cafétérias des centres de ski, etc.) et les organismes "preneurs" de dons de denrées alimentaires	MRC	Organismes	Administration des ententes de traitement et représentation	\$\$	Rapports périodiques des organismes	Plusieurs projets ont été financés avec le Fonds Régions et Ruralité en 2022-2023 et 2023-2024, les promoteurs œuvrent notamment dans l'aide alimentaire. Les projets permettent par exemple l'acquisition de chambre froide, l'aménagement d'espace pour le stockage des dons.

	Étapes de mise en œuvre	Responsable	Collaborateurs	Échéancier	2023	Indicateurs de suivi	Avancement 2023
	Tenir compte des résultats des organismes						
	Poursuivre le partenariat avec une organ circulaire du secteur commercial qui com				comm	ercial - Soutenir	l'accompagnement en GMR et économie
4.	Poursuivre le partenariat avec une organisation spécialisée qui fournit de services d'accompagnement au secteur ICI et qui privilégie le secteur commercial majoritaire sur le territoire	MRC	Organisation spécialisé	Administration des ententes de traitement et représentation	\$\$	* Rapports périodiques de l'organisation	Une entente sectorielle de développement en économie circulaire d'une durée de 3 ans a été signée avec le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, le ministère des affaires municipales et de l'habitation le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL), Synergie économique Laurentides (SEL), la Ville de Mirabel et les municipalités régionales de comté (MRC) des Laurentides, des Pays-d'en-Haut, d'Argenteuil et de Thérèse-De Blainville. En plus d'un soutien financier au projet, la MRC des Pays d'en-Haut participe sur le comité directeur et le comité technique. L'entente sectorielle de développement de l'économie circulaire dans la région des Laurentides 2023-2026 correspond à l'un des objectifs du Plan pour une économie verte 2030, soit de soutenir les municipalités, les communautés et les citoyens dans l'adoption de nouvelles habitudes de vie plus durables comme la réduction du gaspillage alimentaire et la promotion du compostage. Elle s'inscrit aussi dans la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027, qui vise à répondre aux besoins et aux défis sociaux actuels, tels que les changements climatiques, par l'entremise du développement durable et de l'innovation sociale.